

**SIAN Lille Métropole**  
 CONCESSIONNAIRE - RÉPARATEUR AGRÉÉ

Société Commerciale Automobile  
 S.A.S. au capital de 7 826 560 €  
 Siège Social : 75, av. de la Grande-Armée - 75116 PARIS  
 302 475 041 R.C.S. Paris - FR 29 302 475 041

SIAN Villeneuve d'Ascq  
 120 Bd de l'Ouest-BP 80016-59651 Villeneuve d'Ascq Cedex  
 Siret 302 475 041 01552 - APE 4511 Z  
 Tél 03 20 59 90 00 - Fax 03 20 59 90 07  
 SIAN Roubaix  
 196 Bd Gambetta - 59100 Roubaix  
 Tél 03 28 33 51 51 - Fax 03 28 33 51 50  
 SIAN Roncq  
 13 Rue du Dronckaert - 59223 Roncq  
 Tél 03 20 69 06 06 - Fax 03 20 46 30 17  
 SIAN Fâches Thumesnil  
 2 rue de l'Égalité - 59155 Fâches Thumesnil  
 Tél 03 28 55 91 11 - Fax 03 28 55 91 19

Tél dépannage 24/24 : 06 07 83 25 15

7 Lieux  
 12 Rue D'Artois  
 59000 LILLE

**FACTURE PROFORMA** du 04/05/2015 **DATE D'ECHEANCE : 04/05/2015**

N° Client	Bon de commande	Date Commande	N° Dossier	Vendeur	Page	Mode de règlement
V0000022			95258	Benoit DUVAL	1	

Type	P. Fiscale	N° de chassis	Immatriculation	Mise en circulation	Kilométrage
PEUGEOT Expert Tepee 2.0 HDi120 Confort Long 6pl	8	VF3XDRHKH64070942	672DLM59	27/06/2007	112545

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C	Prix unitaire hors taxe	Prix unitaire net hors taxe	Montant
UN VEHICULE D'OCCASION PARTICULIER						
Kilométrage : 112545 -Non Garanti						
Prix du véhicule		1	O	8458.00	8458.00	8458.00
PRIMO 8 MOIS		1	S	541.67	541.67	541.67
ATTTELAGE		1	E	367.00	367.00	367.00
CARTE GRISE		1	S	20.83	20.83	20.83
CARBURANT H T		1				

Montant TTC	9500.00
Montant acompte	
Montant reprise VO	
Montant dû	9500.00

Total hors taxe				Montant TVA acquies sur les débits autorisation de l'administration		Total T.T.C.	
	CT	Taux	Base	TVA	9500.00 €		

www.peugeot.com

**Exonération TVA su marge article 297 A du CGI**  
**Régime Particulier - Biens d'occasion**

N° Document	N° Client	N° Commande
04/05/2015	V0000022 0000080000	
9500.00 €		
FACTURE PROFORMA		

**Modalités et conditions de règlement :** \*Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte.  
 Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.  
**Réserve de propriété :** le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément à l'article L624-122 du Code de commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.  
**Atribution de compétences :** En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège social de notre établissement. \*